

## **Réponse de la liste « Limoges en partage » conduite par Guillaume Guérin**

### **→ Concernant le lien aux associations :**

Un élu municipal référent sera désigné afin de faire le lien entre la ville et les associations les plus importantes.

Pas de saupoudrage des subventions, mais prise en considération de l'utilité sociale de l'association.

Il sera demandé annuellement à chaque association bénéficiaire, un bilan des actions réalisées et de l'utilisation de la subvention attribuée.

Une convention pluriannuelle pourrait être possible en réfléchissant à une coordination avec les autres partenaires institutionnels.

### **→ Sur la mise à disposition des salles municipales :**

La gratuité pourrait être accordée, au-delà des deux premières utilisations dans l'année, en prenant en compte positivement l'objet de la réservation et en retenant la notion de service au public (par exemple : réunion publique, atelier avec des publics,...).

### **→ Concernant la coopération internationale :**

1) Un état des lieux des actions de la Ville et de l'intercommunalité, depuis 12 ans, sera réalisé.

2) Pour la Ville, la conception de l'international ne sera pas uniquement centrée sur l'Asie de l'Est mais concernera les cinq continents. La Co-construction sera inspirée de ce qui se fait à la métropole

### **→ Concernant la démocratie locale :**

1) Il sera proposé une articulation entre la dynamique des Conseils de quartier (compétence communale) et celle des Conseils citoyens au sein des quartiers prioritaires (compétence de l'État) afin de renforcer la participation des citoyens. La mise en place d'un budget participatif à l'échelle des quartiers est prévue pour un montant de 200 000 euros par an (tous quartiers confondus).

2) Le référendum d'initiative communale sera organisé si 15 000 électeurs le demandent par pétition

3) Un référendum concernera le projet de BHNS/ Mooveo

### **→ Concernant la protection des droits humains :**

Il est proposé d'améliorer le fonctionnement et les conditions de l'accueil d'urgence pour les personnes sans abri, pour une plus grande efficacité. La Ville et la Communauté urbaine ne pourront pas se substituer aux missions du Département. Une concertation avec le Département devra avoir lieu afin de co-construire une démarche en ce sens.

Des actions d'information et de sensibilisation sont à programmer en direction des élus et des agents municipaux sur les thèmes suivants : les droits des citoyens, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les différentes formes de discrimination.